

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 octobre 2023**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 27 Conseillers présents : 22 (3 procurations)

L'an 2023, le 9 octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. M. Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 3 octobre 2023.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	M. François LARDINAIS	Mme Gaëtane CHAUVIN
Mme Stéphanie GUIMIER	M. Christian SITTLER	M. Martin GUNDELACH
M. Claude WEIL	M. Eric LACHMANN	M. Philippe WETZEL
Mme Nathalie GARBACIAK	Mme Julie ROJDA	Mme Chantal WINTZ
M. Jean Jacques KNOFF	M. Eric HELBLING	M. Richard BAUMERT
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Séverine RAMSEYER	Mme Caroline RUDOLF
M. Bruno LEFEBVRE	M. Frédéric BARTHE	
Mme Véronique BRUDER	Mme Elsa ESTREICHER	

Membres absents excusés :

Mme Sonia JEHL (procuration à Mme Nathalie GARBACIAK), Mme Ellia FONTAINE, M. Antony REIFF (procuration à M. Jean Jacques KNOFF), Mme Elodie PAULUS (procuration à M. Claude WEIL) et M. Vincent KALT.

Assistait en outre : M. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services.

DCM65/08/2023

Personnel communal : création d'un emploi d'adjoint technique non permanent

M. Claude WEIL, Adjoint au Maire, propose au conseil Municipal de créer un emploi d'adjoint technique non permanent.

La procédure statutaire implique d'intituler la démarche création de poste, mais en réalité il ne s'agit pas d'augmenter les effectifs historiques.

Cet emploi concerne le remplacement d'un des 3 agents de la Résidence pour Personnes Agées qui a quitté ses fonctions fin 2021. Depuis cet agent a été remplacé par Mme HALITI, concierge de la RPA, par le biais de l'association REAGIR.

Il est désormais proposé de recruter directement Mme HALITI à temps complet au grade d'adjoint technique. Mme HALITI est déjà employée par la Ville à raison de 4 h par semaine au titre de sa fonction de concierge. Les 31 heures hebdomadaires supplémentaires seront consacrées à l'entretien de la RPA pour 14 heures (refacturées au CCAS) et de l'école Briand pour 17 heures.

Pour ce faire, il convient de supprimer le poste de concierge de 4/35^e et de créer un poste d'adjoint technique à temps plein (35/35^e). La décision est cependant soumise à décision préalable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion 67 qui se réunira courant novembre 2023.

Entendu les explications de M. Claude WEIL, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- décide de supprimer le poste de concierge de 4/35^e et de créer un emploi non permanent à temps complet, dans le grade d'adjoint technique, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil et d'assistant comptable.
- charge M. le Maire de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article 3, 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
M. Martin GUNDELACH

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

